Possibilités d'encouragement pour des offres de formation en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

Les projets de formation promeuvent les compétences énergétiques des apprenants, des étudiants et des professionnels. Les projets permettent aux groupes cibles concerné d'apprendre à utiliser des technologies, des concepts ou des matériaux innovants et commercialisables, ou servent à couvrir les besoins en main-d'œuvre qualifiée.

ⓘ Sont éligibles à une aide financière, par exemple:

- Lancement et développement de nouvelles offres de formation
- Développement, réalisation d'offres de formation, de cours ou de cycles de formation et transfert entre régions linguistiques
- Perfectionnement pour les enseignants, les intervenants, les formateurs
- Supports d'enseignement et matériel didactique
- Informations sur la formation et le perfectionnement telles que séries d'articles, etc.
- Projets destinés à l'école obligatoire: la demande doit émaner du canton.

ⓘ Ne sont pas éligibles à une aide financière, par exemple:

(Liste non exhaustive)

- Cycles de manifestations, séminaires
- Événements pour le grand public
- Projets éducatifs sans lien direct avec les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique

La formation et le perfectionnement dans le secteur de l'énergie sont définis dans les art. 48 LEne et 53 OEne. La mise en œuvre a lieu dans le cadre de la stratégie de programme de SuisseEnergie, en collaboration avec les cantons, les écoles, les associations et les organisations privées.

Conditions d'octroi des subventions

La Confédération encourage, par le biais d'une aide financière, les activités de tiers qui sont importantes pour la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques et qui n'auraient guère de chances de se concrétiser sans soutien étatique. Conformément à la loi sur les subventions, des aides peuvent être octroyées en particulier lorsque:

- la Confédération possède un intérêt à soutenir une certaine activité;
- l'activité privée ou cantonale ne pourrait être exercée de manière satisfaisante sans le soutien de la Confédération;
- les autres possibilités de financement sont insuffisantes;
- il n'existe pas de mesures plus appropriées.

Possibilités d'encouragement

Le service Formation et perfectionnement dispose de différents moyens d'encouragement. Cette fiche décrit tout d'abord les lignes directrices et les critères qui s'appliquent à tous les projets. Ils permettent d'évaluer les demandes de subvention de manière uniforme. Viennent ensuite les points essentiels et les outils de travail pour les demandes de subvention et les rapports à présenter en cas de subventions accordées.

p. 2 Directives générales concernant l'octroi de subventions
p. 3 Comment déposer une demande de subvention?
p. 3 Que faut-il pour un rapport intermédiaire et un rapport final?
p. 4 Subventionnement des cours
p. 5 Subventionnement de cycles de formation
p. 6 Subventionnement d'autres projets de formation

Directives générales concernant l'octroi de subventions

Principes applicables à l'encouragement
Le dépôt d'une demande de subvention n'entraîne pas un droit à la subvention. Seules sont prises en compte les demandes complètes et dûment motivées soumises à SuisseEnergie avant le début du projet (idéalement 4 à 5 semaines au préalable). SuisseEnergie peut demander des documents supplémentaires à tout moment. Seules les prestations exécutées à partir de la conclusion du contrat peuvent être soutenues financièrement.

Si vous prévoyez une nouvelle offre de formation, nous vous prions de nous soumettre au préalable une ébauche de projet, qui nous permettra de procéder à son évaluation.

La subvention ne doit pas permettre de réaliser un bénéfice et ne dépasse pas 40% des coûts totaux[1]. Par «coûts totaux», on entend les dépenses avérées et absolument nécessaires à l'exécution efficace de la tâche. L'aide financière n'est pas soumise à la TVA.

La subvention de SuisseEnergie est conçue comme un financement initial. Au plus tard après 5 ans, une offre devrait s'être établie et être en mesure de couvrir ses coûts.

Thème principal
Le projet soumis s'inscrit dans la stratégie du programme SuisseEnergie et met l'accent sur l'acquisition de compétences en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ou contribue à atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'énergie.

Public cible
Le public cible auquel le projet s'adresse doit être défini précisément. Il s'agit de groupes professionnels pertinents pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique et climatique de la Confédération.

Acteurs concernés
Il faut démontrer que le demandeur est un prestataire de formation reconnu par le groupe cible et qu'il est en mesure d'atteindre ce dernier. Les parties prenantes concernées sont identifiées et, dans la mesure du possible, impliquées dans le projet.

Analyse du marché et des besoins
Les besoins pour l'offre sont analysés et suffisamment justifiés. L'analyse porte sur le marché, les offres existantes, la concurrence, la demande potentielle ainsi que sur les besoins découlant de développements actuels, de réglementations et de tendances sociales. L'offre favorise de manière ciblée les compétences nécessaires et contribue à couvrir les besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Buts du projet et impact
Les objectifs en termes d'efficacité et d'impact ont été clairement définis et sont compréhensibles.

Communication
Les mesures de communication sont adaptées au public cible et aux parties prenantes.

1 Exceptionnellement, les aides financières peuvent s'élever à 60% des coûts imputables. La dérogation est fonction de la qualité du projet concerné, de l'intérêt particulier qu'il représente pour la Confédération et de la situation financière du requérant.

Comment déposer une demande de subvention?

1. Lisez les directives générales concernant l'octroi de subventions (p. 2).
2. Vous prévoyez une nouvelle offre de formation (cours, cycle de formation, autre offre de formation)? Contactez-nous et envoyez-nous une ébauche de projet. Nous vous dirons si votre demande est recevable.
3. En cas de réponse positive, téléchargez le formulaire «Demande de subvention pour les offres de formation» (Word) sur le site web de SuisseEnergie et complétez-le par voie électronique. Le formulaire doit être intégralement complété; des points peuvent être ajoutés si besoin. Saisissez toutes vos offres dans un même formulaire de demande.
4. Joignez à votre demande un budget avec les coûts et le plan de financement. Les critères sont les suivants:
   - Pour **les cours** le formulaire Excel «Outil de calcul Cours» doit être complété. Copiez les feuilles de calcul demandées dans le formulaire. Pour ce faire, vous pouvez utiliser votre propre modèle Excel.
   - Pour **les cycles de formation** le formulaire Excel «Outil de Cycle de formation» doit être complété. Copiez les feuilles de calcul demandées dans le formulaire. Définissez également un budget détaillé par cycle de formation (et pour les travaux de MAS). Pour ce faire, vous pouvez utiliser votre propre modèle Excel.
   - Pour **d'autres projets de formation**: Dans le formulaire de demande, remplissez le tableau relatif aux coûts et au financement du projet. Joignez également un budget détaillé à la demande. Pour ce faire, vous pouvez utiliser votre propre modèle Excel.
5. Signez le formulaire de demande et renvoyez le par courriel (au format PDF, y compris les documents demandés) à energiebildung@bfe.admin.ch.
6. SuisseEnergie examine la demande, prend la décision concernant le soutien et, en cas d'évaluation positive, établit un contrat de subvention.

Que faut-il pour un rapport intermédiaire et un rapport final?

1. Conformément aux étapes et aux dates de facturation convenues par contrat, le formulaire «Rapport pour les offres de formation» (Word) doit être rempli.
2. Le décompte du projet fait partie intégrante du rapport intermédiaire et du rapport final. Les critères sont les suivants:
   - Pour **les cours**: Dans le fichier Excel «Outil de calcul Cours», saisissez le nombre de participants effectif dans les onglets des différentes sessions de cours, puis introduisez, dans la feuille « Abrechnung » (Décompte), le montant des factures pour le décompte intermédiaire/la facture finale. Veuillez insérer la feuille «Abrechnung» (Décompte) dans le formulaire de rapport et joindre le fichier Excel original complet au rapport.
   - Pour **les cycles de formation**: Dans l'Excel «Outil de calcul Cours» mettez à jour la feuille du tableau «Rechnung» (Facture). Vérifiez que vous avez sélectionné «Oui» à la dernière ligne de la feuille «Rechnung» (Facture) pour les cycles de formation facturés. Insérez ici la feuille «Übersicht» (Aperçu) et joignez le fichier original complet au rapport.
   - Pour **d'autres projets de formation**: Joignez au formulaire de rapport une liste des coûts et du financement effectifs au format Excel (propre fichier Excel ou modèle disponible au téléchargement). Exigences minimales: voir la notice SuisseEnergie disponible au téléchargement.
3. Signez le formulaire de rapport et renvoyez le par courriel (au format PDF, y compris les documents demandés) au responsable du projet à SuisseEnergie mentionné sur le contrat.
4. Dès que le rapport intermédiaire/rapport final a été contrôlé, vous pouvez établir la facture. Les informations relatives à la facturation figurent dans le contrat.

Subventionnement des cours

Montants maximaux accordés pour les cours (en CHF)

	½ jour	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5–9 jours
Développement	3’500	5’000	7’000	9000	11’000	13’000
Transfert linguistique	2’500	3’500	5’000	6’500	8’000	9’500
Réalisation	2’000	2’500	3’500	4’500	5’500	6’500

Définition du terme «cours»

Activités éducatives non formelles dans un cadre organisé et structuré, c’estàdire avec une relation d’enseignementapprentissage prédéfinie. Selon cette définition, les cours durent au maximum une demi-journée à 9 jours et n’aboutissent pas à un diplôme reconnu par l’État.

Commentaires:

- La forme choisie de l’offre de cours est efficace et répond aux besoins du public cible. Elle permet en outre des formes innovantes d’enseignement apprentissage.
- Outre les offres classiques en présentiel, des offres numériques ou hybrides doivent pouvoir être proposées, en fonction des publics cibles et des besoins.
- Les contributions pour le développement et le transfert linguistique sont des montants uniques et sont approuvées si le cours est organisé par la suite.
- Le forfait est octroyé pour une réalisation effective accueillant au moins 10 participants.
- Le décompte final et le calcul de la subvention effective se fondent sur le nombre effectif de participants.
- À partir de la sixième année où un cours est proposé, qu’il ait été rentable ou ait bénéficié d’une subvention de SuisseEnergie durant les années précédentes, il ne peut bénéficier d’aucun encouragement.
- Une demande de subvention peut porter sur quatre cours par an au maximum par session de cours[1] et par région linguistique.
- Des subventions peuvent être demandées pour 15 sessions de cours par an au maximum.
- Les cours visant à soutenir le programme Bâtiments sont encouragés par le biais des mesures indirectes des cantons (demande de subvention à adresser au groupe de travail Formation et formation continue EnFK/OFEN, via la conférence régionale). Les cours d’exécution relèvent de la compétence des cantons et ne sont pas soutenus.

Instruments de travail sur le site web de SuisseEnergie

- Formulaire «Demande de subvention pour les offres de formation» (Word)
- «Outil de calcul Cours» (Excel)
- Formulaire «Rapport pour les offres de formation» (Word)

[1] Par session de cours, on entend des cours organisés plusieurs fois avec le même contenu et la même durée.

Subventionnement de cycles de formation

Montants maximaux accordés pour les cycles de formation (en CHF)

Durée en jours	Développement	Réalisation selon le nombre de participants					
		≤ 10	11	12	13	14	≥ 15
10–15	35’000	15’000	12’000	9000	6000	6000	0
16–20	45’000	17’500	14’000	10’500	7000	7000	0
21–30	60’000	20’000	16’000	12’000	8000	8000	0
31+	70’000	20’000	16’000	12’000	8000	8000	0
Coopération	Développement, réalisation: montants ci-dessus, plus 25%						
Travaux de master	3000.– max. par travail de master						

Définition du terme «cycle de formation»

Activités de perfectionnement non formelle qui se déroulent dans un cadre organisé et structuré, durent au minimum 10 jours et débouchent sur un diplôme (reconnu par l’État), tel que les CAS, DAS, MAS de hautes écoles spécialisées et d’universités.

Commentaires:

- Les contributions pour le développement et le transfert linguistique sont des montants uniques et sont approuvées si le cours est organisé par la suite.
- Si le développement ou la réalisation se déroulent en coopération avec des partenaires de formation indépendants, le plafonnement des subventions augmente respectivement de 25%.
- La réalisation de cycles de formation est soutenue à partir d’un nombre minimum de 10 participants et jusqu’à 14 participants.
- Le décompte final et le calcul de la subvention effective se fondent sur le nombre effectif de participants.
- La subvention est conçue comme un financement initial. Les subventions sont disponibles pour les cinq premières réalisations du cycle de formation (les fois où le cycle de formation est rentable et ne bénéficie pas d’une subvention de SuisseEnergie sont également prises en compte).
- Pour les cours préparatoires à des examens professionnels et les examens professionnels supérieurs, aucune contribution à la réalisation ne peut être demandée.

Instruments de travail sur le site web de SuisseEnergie

- Formulaire «Demande de subvention pour les offres de formation» (Word)
- «Outil de calcul Cycle de formation» (Excel)
- Formulaire «Rapport pour les offres de formation» (Word)

Subventionnement d'autres projets de formation

Cette catégorie regroupe tous les autres projets de formation, qu'ils concernent la mise en place de nouvelles offres de formation, l'élaboration de matériel d'enseignement, la coordination entre les acteurs, les analyses de marché et de besoins ou les études de faisabilité ainsi que les analyses de champs professionnels, les installations d'exercice ou encore des séries d'articles dans des revues spécialisées.

Ne font pas l'objet d'un encouragement les cycles de manifestations, séminaires, événements pour le grand public ou offres sans lien direct avec le thème de l'énergie.

Instruments de travail sur le site web de SuisseEnergie

- Formulaire «Demande de subvention pour les offres de formation» (Word)
- Formulaire de «Rapport pour les offres de formation» (Word)

Pour toute question, veuillez vous adresser à:

SuisseEnergie — Formation et perfectionnement
energiebildung@bfe.admin.ch

SuisseEnergie
Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13
CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444
infoline.suisseenergie.ch

suisseenergie.ch
energieschweiz@bfe.admin.ch
ch.linkedin.com/company/energieschweiz

10.2025